
AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 11 novembre 2024, à 19 h, au 249, rue Saint-Joseph, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Opération cadastrale ne respectant pas les marges de recul latérale et arrière minimales d'un garage annexe à l'habitation

Nature et effets :

- Diminuer la distance de la marge de recul latérale à 1.45 mètre au lieu de 5 mètres et diminuer la distance de la marge de recul arrière à 1.50 mètre au lieu de 10 mètres, comme stipulé à l'article 6.2.1, référant à la grille des normes de la zone 505, Annexe A du Règlement de zonage 617-05.

Identification du site concerné : 163-165, rang Saint-Charles - lots 6 622 626 et 6 622 627 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À ANGE-GARDIEN CE 22^e JOUR D'OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon